

# S'accrocher à la vie... du bout des doigts



**Bruno Macchi, vice-président de l'association Ebrec, propose aux parcs naturels d'éditer des documentations en braille et illustrées de dessins en relief.**

L'ouïe, le toucher, l'odorat, le goût. Il ne leur manque que la vue. Parfois depuis toujours, pour les personnes atteintes de cécité à la naissance. Pour elles, plus encore que pour les non-voyants qui ont perdu l'usage de leurs yeux à la suite d'un accident ou d'une maladie, certains repères n'ont jamais existé. Qu'est-ce qui peut bien se cacher derrière la notion même de couleur ? Comment appréhender les formes de toute chose dont les mensurations dépassent celles d'un homme ? Un arbre, par exemple. Ou même un

oiseau, pour celui qui n'a jamais eu le bonheur d'en tenir un dans ses mains. Les formes n'existent qu'à partir du moment où elles peuvent être palpées du bout des doigts. Et s'il est un élément qui échappe à l'Homme, c'est bien la nature, dans toute sa... grandeur. D'où l'idée de Bruno Macchi, vice-président de l'association Ebrec (Edition Braille Recherche Emploi Communication), de proposer aux parcs nationaux et régionaux des documentations pour les non-voyants et les mal-voyants. Gros caractères et braille peuvent être enrichis de dessins en relief pour mieux se figurer la géographie d'un lieu, à l'intérieur même du parc, comme à l'échelle d'un territoire. Cette technique de dessins en relief permet également aux non-voyants de découvrir les différentes espèces animales et végétales qui peuplent ces espaces naturels.

## “DESSINE-MOI UN PARC”

L'Ebrece a déjà réalisé ce genre de documentation pour le parc national des Pyrénées. Et se propose donc aujourd'hui de généraliser son offre à l'ensemble du territoire. Pour ce projet, baptisé "Dessine-moi un parc", l'association a reçu l'appui du Fonds social européen. Le "problème", c'est que la technique du dessin en relief coûte cher, plus cher que l'impression de textes en braille. L'édition de 300 exemplaires pour le parc national des Pyrénées aurait coûté pas loin de 16 000 euros. Il faut utiliser un papier spécial et la reproduction d'un dessin ne peut se faire qu'à l'unité.

« Ce qui est évident pour quelqu'un qui voit ne

l'est pas pour nous », explique Bruno Macchi, qui a totalement perdu la vue il y a vingt-six ans, alors âgé de 30 ans. En plus des difficultés et des dangers liés au moindre déplacement, la vie de tous les jours ressemble à un véritable parcours du combattant. Bruno Macchi ne manque pas d'exemples. Il pointe néanmoins du doigt un problème significatif : « Comment voulez-vous qu'un non-voyant puisse lire la date limite de consommation d'un produit alimentaire ? Son inscription en braille devrait être obligatoire ». Là encore, l'Ebrece commercialise une solution : la projection de résine qui résiste au froid, à l'eau et à la pression. Encore faut-il trouver une marque qui saisirait l'occasion pour se faire un bon coup de pub. Le procédé fonctionne également pour imprimer sur tissu.

## 170 TONNES D'IMPRESSION EN BRAILLE

Les difficultés de la vie quotidienne ne doivent pas faire oublier que les personnes atteintes de cécité ont des droits comme tout le monde. Et le droit à l'information est pour elles essentiel. Créée en 1995, l'association Ebrec a obtenu d'importantes avancées dans ce domaine. Tout a commencé en 1992 lorsque Bruno Macchi, alors fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, crée une imprimerie braille pour les documents internes de son ministère. Dès le départ, celle-ci a été installée dans les locaux de la sous-préfecture de l'Essonne, à Etampes. Suivront les épreuves de concours de la fonction publique, des documents d'information juridique... Très vite, les besoins se multiplient. En 1994, la ten-

tative d'un élargissement à l'ensemble des ministères échoue pour des raisons budgétaires. D'où l'idée de créer l'Ebrece. « A l'inverse d'autres associations, dès le début, nous avons eu l'ambition de ne pas seulement servir nos membres », raconte Bruno Macchi. Si bien que, depuis 1995, l'imprimerie aurait produit quelque 170 tonnes de documents : la loi sur l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, le guide pratique des impôts, les factures EDF, les titres des albums vendus à la Fnac - ceux des chansons de l'album de Jean-Baptiste Mersiol à sa demande - le carnet de santé, les épreuves de concours, des étiquettes pour une marque de champagne, les magazines "Sciences et avenir", "30 millions d'amis"... L'imprimerie associative publie même au-delà des frontières de l'Hexagone. D'ici quelques jours, elle éditera un petit guide pratique des services du Conseil général de l'Essonne.

« Le problème aujourd'hui, c'est que nous recevons trop peu de subventions, nous sommes donc obligés de gérer l'association comme une entreprise, regrette Bruno Macchi. Nous sommes en stress permanent car il est vital pour nous de décrocher des contrats. Et on paye toujours les mêmes charges sociales, quel que soit notre volume d'activité, nous ne pouvons plus pérenniser nos emplois. » L'Ebrece emploie huit personnes, dont trois handicapés. Au mois d'août prochain, elle devra se séparer de l'un d'eux.

**Olivier Fermé**

• Ebrec. Tél. : 01.69.92.00.03. ou 01.69.92.07.72. Fax : 01.69.78.39.09. E-mail : ebrec@wanadoo.fr

# Internet toujours aussi peu accessible aux déficients visuels

Internet est une fenêtre ouverte sur le monde. Malheureusement, elle reste encore le plus souvent fermée aux non-voyants et aux mal-voyants. Comment pourrait-il en être autrement, est-on tenté de penser. Et pourtant, il existe des techniques pour permettre à ces personnes de surfer sur le Web : principalement l'affichage du texte en gros caractères pour les mal-voyants, l'affichage en braille pour impression, et surtout la synthèse vocale. Le texte affiché à l'écran est traduit oralement par une voie synthétique. Il existe par exemple aussi des claviers en braille ou encore des écrans tactiles.

Le problème, c'est que pour être compatibles avec ces techniques, les sites Internet doivent être conçus au départ d'une certaine manière. Globalement, il faut bien séparer le fond de la forme afin de transcrire plus facilement le contenu, soit en braille, soit en synthèse vocale. De manière plus générale, rendre un site accessible, c'est aussi respecter toute une série de règles en matière de graphisme, de construction de page et de navigation. Celles-ci ne profitent pas seulement aux déficients visuels, mais bien à tous les internautes.

En France, on recense aujourd'hui environ 70 000 aveugles et 1,5 million de mal-voyants. Mais au total, on peut avancer le chiffre de 3,5 millions de déficients visuels. Le vieillissement de la population laisse entrevoir des chiffres à la hausse dans les années à venir. Le législateur tente enfin d'apporter une réponse et reconnaît la nécessité de faire quelque chose pour rendre Internet accessible à tous. L'article 47 de la loi sur l'égalité des droits et des chances du 12 février 2005 (promulguée il y a quelques semaines) précise que tous les sites Web publics disposent d'un délai de trois ans pour être accessibles aux handicapés. Un certain nombre le sont déjà à condition de disposer

du matériel ou de logiciels adaptés. Par exemple, les sites de l'Elysée, de la plupart des ministères, ou encore de la Poste. Des sites spécialisés existent également, comme le serveur Hélène à partir duquel on peut télécharger des ouvrages numériques en braille.

## UN SURCÔÛT D'ENVIRON 25 %

Pour le moment, rien n'oblige donc les propriétaires de sites privés à les rendre accessibles aux non-voyants. Pour certifier son site "AccessiWeb", un label élaboré par l'association BrailleNet, il faut répondre à 92 critères bien précis. Pour ainsi dire, autant concevoir une nouvelle version du site. Par rapport à un site Web classique, le surcôté serait d'environ 25%. Les agences Internet pourront certainement baisser leurs coûts à mesure qu'elles maîtriseront bien ces techniques. Elles ont d'ailleurs tout intérêt à proposer une offre certifiée "AccessiWeb" dans la mesure où l'accessibilité devient un critère d'éligibilité dans les appels d'offres publics.

O.F.

• Séminaire sur "L'accessibilité numérique au quotidien", le 26 juin prochain, à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris. Le nombre de places étant limité, l'inscription (gratuite) à ce séminaire se fait sur le site [www.brailletnet.org](http://www.brailletnet.org) (entre le 6 et le 20 juin).

## Plus d'infos sur le Web

Pour plus d'informations sur l'accessibilité d'Internet aux déficients visuels, voici une sélection de sites Web :

- [www.brailletnet.org](http://www.brailletnet.org)
- [ww.voirplus.net](http://ww.voirplus.net)
- [www.libbraille.org](http://www.libbraille.org)
- [www.serveur-helene.org](http://www.serveur-helene.org)
- [www.webaccessibilite.net](http://www.webaccessibilite.net)
- [www.w3.org](http://www.w3.org)